

Le mot du Maire

A l'aube de cette dernière année complète du mandat, je vous propose de faire un bref retour sur ce qui a été accompli par le conseil municipal.

Les idées directrices auront été la mise en sécurité des piétons et d'un nouveau moyen de lutte contre les incendies, le développement touristique, tout en embellissant notre village et en réalisant des travaux en profondeur sur nos voiries... Et ceci, sans endetter la commune !

Parlons des investissements bénéfiques à long terme réalisés pour la commune

Période 2014 / 2015 (projets étudiés par le conseil municipal précédent) : fin des travaux du projet « liaison bourg / Grand Couvert », agrandissement de la place du cimetière, ajout d'un point d'eau d'incendie sous forme d'une réserve de 120 m³ proche des deux lotissements, déplacement des containers de tri, reprise partielle en cailloux du chemin du bourg au grand couvert, création du chemin piéton en parallèle de la RD49 pour la sécurité des piétons.

(projets étudiés par le conseil municipal actuel) : dans l'église, mise aux normes électrique ; dans la salle des fêtes, reconstruction du mur nord menaçant de s'effondrer, réfection de la toiture, aménagement de l'espace ouest avec des jeux enfants, fermeture de la cour et création d'une porte communicante. Dans la campagne, divers travaux d'évacuation d'eaux pluviales et mise en accessibilité PMR des toilettes publiques. Au Grand Couvert, mise en place de jeux pour enfants.

Création du chemin piéton et d'une zone d'arrêt du car scolaire aux Etangs, répondant à une forte demande des riverains pour la mise en sécurité des piétons. Nous n'avons, depuis, que des retours positifs.

Période 2015 à 2018

Votre conseil municipal a imaginé de grands travaux pour le village avec le souci constant de l'équilibre budgétaire, malgré la baisse des aides de l'Etat (DGF) de l'ordre de 30%.

Eglise : remplacement du plancher abîmé sous les bancs de l'église et sollicitation d'ERDF et du SIEL pour dévier les arrivées d'eau pluviales sous l'église, suite à travaux réalisés en 2011/2012.

Zone Des Vieux Chênes : notre commerce local offrant des animations bi mensuelles attirant une large clientèle, les associations proposant de nombreuses manifestations, la municipalité a souhaité offrir plus de places de parking à proximité. Rénovation de la voirie Des Vieux Chênes en piteux état.

Zone de l'ancien presbytère : mise en valeur du patrimoine communal avec la rénovation complète de deux appartements vétustes, qui ont été isolés aux normes actuelles. L'un d'entre eux a été conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR). La commune manque cruellement d'habitat locatif et les dépenses d'investissement sont génératrices de recettes de fonctionnement pour l'avenir.

Ces deux appartements visent soit à maintenir dans notre commune des personnes ne pouvant plus rester dans leur habitat, soit à pouvoir loger une employée de la commune ou une personne PMR.

Je m'adresse aux propriétaires privés possédant du patrimoine et n'engageant malheureusement pas les rénovations nécessaires pour les proposer à la location malgré les aides offertes et la quasi-certitude d'avoir un locataire. Ne pas valoriser ce patrimoine le déprécie, et notre commune se trouve malheureusement privée d'habitats situés dans des lieux souvent remarquables.

L'espace de l'ancien jardin du presbytère a aussi été mise en valeur avec des plantations d'arbustes mellifères, une jachère fleurie, la création d'un chemin piéton, d'un meuble échange livres en libre-service et d'une maison à insectes réalisée en lien avec l'école, ainsi que l'implantation d'une nouvelle table d'extérieure PMR à côté de l'étang.

Création d'un deuxième trop-plein près de l'étang dans le but d'éviter l'inondation de la partie située en dessous.

Zone du virage de l'église : mise aux normes du trottoir près l'église, carrefour redessiné pour limiter la vitesse, passage protégé, reprise des eaux pluviales provenant du chemin des Ecoliers.

Les travaux 2015 / 2018, étalés sur 3 exercices budgétaires sont subventionnés à hauteur de 60%. Reste à charge environ 125 000 € pour la commune, soit près de 42 000 € par an, ce qui est dans notre capacité d'auto-financement.

J'invite ceux qui ne l'ont pas encore fait, à venir découvrir ces lieux réaménagés.

Préservation des voiries communales : de gros travaux en sous chaussées ont été réalisés, lorsqu'elles sont implantées sur des sols argileux, pour garantir une meilleure tenue de leur structure dans le temps. Elargissement des voiries menant aux corps de fermes en activités en vue de faciliter l'accès des engins agricoles.

Nous avons bénéficié et nous continuons de bénéficier de la chute du cours des enrobés.

Ces sommes investies permettront à l'avenir de moindres dépenses, qui pourraient se résumer à

des enduits monocouche ou bicouche destinés à étancher les enrobés.

Préparer l'avenir : acquisition de la maison attenante à la « maison des jeunes / salle de réunions, propriété communale », en face du commerce, pour la somme de 2 800 €. C'est une réserve foncière, qui pourra un jour accueillir un projet communal porteur de développement.

Désignation des voiries et numérotation des habitations : un an aura été nécessaire à la commission mise en place pour mener à bien ce projet. L'adressage sera bientôt intégré aux GPS.

Adhésion au zéro phyto pour ce que gère la commune. Cette démarche s'inscrit dans une démarche plus respectueuse de la nature.

Patrimoine privé : Fin novembre, j'ai été informé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles que la demande formulée par leur propriétaires de classement aux monuments historiques du Château situé au bourg a reçu un avis favorable. Ceci constitue l'étape préparatoire à la décision de M le Préfet de Région du classement du Château et du Parc. A ce titre, des aides substantielles devraient aider leurs propriétaires à sa sauvegarde. Mais l'urbanisme du bourg, situé dans le périmètre de protection élargie, devra très certainement répondre, lors de travaux, à des critères plus exigeants qui restent à définir. A suivre....

Les finances communales sont saines. Il reste au budget principal un emprunt de deux annuités : une échéance en 2019 de 6906.60 €, et une dernière en 2020 de 1726.65 €. Seul l'assainissement restera couvert par un emprunt à long terme qui représente 5 874.25€ par an, et qui se terminera en 2033. C'est le prix à payer pour nos trois stations d'assainissement, rendues nécessaires par la configuration géographique de la commune. Il faut savoir que le budget d'assainissement est toujours structurellement déficitaire, et que l'une de ces stations devra être rénovée.

Chemin de randonnée : labellisation d'un circuit de randonnée sur le territoire communal, répondant aux critères de la FFRP (fédération de randonnée pédestre), et mettant ainsi en valeur notre patrimoine rural (Grand Couvert, chemins).

L'école du village, avec un effectif de plus de 60 élèves, a retrouvé un peu de sérénité. Ses trois classes ont un effectif qui permet de proposer un enseignement de qualité aux enfants.

La commune s'est trouvée confrontée à la modification par l'Etat des lois concernant les contrats aidés. Ils sont désormais beaucoup moins pris en charge qu'auparavant. La maîtrise budgétaire nous a amenés à conserver les deux contrats : celui d'ATSEM à 35h et celui du

périscolaire à 24h au lieu de 35h. Malgré ceci, nous aurons un surcoût d'environ 20 000 € annuellement. Cette année, un renfort de personnels bénévoles a été fait sur le temps de midi pour un meilleur suivi de vos enfants. Un grand MERCI à ces bénévoles.

Le commerce du village : lorsque le précédent gérant a cessé son activité fin mars, sans préavis (8 jours !), nous avons dû chercher comment libérer le commerce et la maison sans être répressible juridiquement. Il y a eu ensuite le délai nécessaire au départ effectif des lieux du gérant. Depuis, nous sommes à la recherche de repreneurs et réalisons des auditions. Pour ceci, nous sommes épaulés par Charlieu Belmont Communauté, ainsi que par les chambres consulaires.

Les nouvelles familles : Après de fortes relances de la municipalité auprès du lotisseur, le lotissement du Midi (lotissement privé), a enfin vu le démarrage des ventes. Cinq parcelles ont été vendues à ce jour. Nous espérons vivement que le promoteur maintiendra son effort pour terminer rapidement la vente des 12 lots prévus.

Les investisseurs (privés ou publics) peuvent eux aussi acquérir les deux parcelles situées en haut du terrain pour y implanter des habitats (locatif ou non) de quatre maisons.

Pour conclure, je tiens à insister sur le fait que tous ses investissements ont été réalisés pour contribuer au bien du village et de tous ses habitants. Préserver notre village, son commerce, son école, son environnement, le rendre attractif, garder les familles résidentes ou celles qui ont décidé de l'habiter, bien les intégrer **a toujours été la priorité du conseil municipal.**

Le conseil municipal 2014 / 2020 a permis d'intégrer des nouveaux habitants. Je suis heureux que les nouveaux conseillers se soient impliqués dans les réflexions et décisions qui ont été prises. Merci à eux, merci aux adjoints et aux bénévoles.

Soyons fier de notre village, il fait bon y vivre ! Il est admiré par les visiteurs et les nouveaux habitants que nous accueillons.

Que cette nouvelle année 2019 vous soit heureuse !

Tous mes vœux de paix et de santé pour vous et votre famille